



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

Paris, le 27 décembre 1961.

KR/gg

Confidentiel

Monsieur F.T. W a h l e n,
Président de la Confédération,
Chef du Département Politique fédéral,
B e r n e

Intégration politique des Six

Monsieur le Président de la Confédération,

Dans mon dernier rapport sur la question, je vous ai informé des intentions des Six gouvernements de signer le Traité de "L'Union des Etats" à l'occasion de la réunion des chefs d'Etat ou de Gouvernement à Rome, prévue pour la fin janvier 1962.

Entre temps, selon mon interlocuteur, membre de la commission préparatoire du projet "Fouchet", toute l'évolution en cours a été sensiblement freinée par l'attitude respective des Ministres des Pays-Bas et de Belgique. Comme vous savez, ces deux pays ont insisté dès le début pour associer la Grande-Bretagne à l'élaboration du Traité.

A l'occasion de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Six à Paris, les 15-16 décembre, la Belgique et la Hollande ont réussi à faire accepter leurs thèses à leurs partenaires. On s'est mis d'accord tout d'abord sur un point très important; à savoir qu'aucun pays ne pourrait entrer par adhésion ou association dans le Marché Commun s'il n'acceptait pas en même temps d'adhérer au traité d'Union politique des Etats. Ce point défendu tout particulièrement et vigoureusement par M. SPAAK, aurait comme objectif de limiter les adhésions et



- 2 -

associations au Traité de Rome. Selon M. SPAAK il y aurait lieu de craindre qu'un trop grand nombre de pays recherche l'intégration économique; la conséquence en serait une sorte de dilution du Traité de Rome en zone de libre échange. En liant les deux traités - économique et politique -, M. SPAAK vise à limiter l'intégration future à un nombre restreint de pays européens, disposés à accepter les obligations découlant des deux traités. Du côté italien, on a fait remarquer à M. SPAAK qu'une intégration politique sérieuse visant à une Fédération des Etats (Bundesstaat) par étape risque de rester lettre morte, vu l'attitude du Gouvernement britannique qui, dès maintenant, a fait comprendre que seule l'association politique dans un cadre souple serait acceptée par Londres.

M. SPAAK semble vouloir tout d'abord faire entrer les Anglais dans les deux Traités, économique et politique, même si le Traité sur l'Union des Etats, au début, représente à peine une Confédération (Staatenbund), pour chercher ensuite à amener ses partenaires à une fédération plus étroite. M. SPAAK, connu pour ses sentiments anti-gaullistes, veut absolument associer les Britanniques à la collaboration politique pour contrebalancer l'influence de De Gaulle.

Les Hollandais, qualifiés parfois de plus britanniques que les Anglais, se sont ralliés à la thèse défendue par M. SPAAK. Pour éviter que les Anglais ne soient mis au cours de l'année 1962 devant un traité de collaboration politique trop avancé, on s'est mis d'accord à Paris pour que le projet sur l'Union politique des Etats aboutisse seulement après l'adhésion définitive de la Grande-Bretagne au Marché Commun, ce qui revient à dire que le Traité sur l'Union des Etats ne sera pas signé avant 1963 (ce qui est nouveau).

En outre, les Six ont décidé que chaque article du projet de Traité sur l'Union des Etats, mis au point par le groupe préparatoire (Fouchet) serait soumis aux Britanniques pour commentaire et approbation. Cette façon de coordonner le travail entre les Six et les Anglais aurait évidemment comme conséquence de ralentir considérablement la progression des travaux du groupe.

- 3 -

J'apprends que la réunion du groupe préparatoire "Fouchet", fixée au 10 janvier 1962, se limitera exclusivement à la mise au point des modalités des contacts avec les Britanniques. Aucun travail sérieux sur le fond de la question n'est donc prévu pour cette réunion; il est réservé à la réunion des Six Ministres des Affaires Etrangères prévue pour la fin du mois de janvier à Rome.

Mon interlocuteur qui représente un Etat partisan d'une intégration politique poussée à un rythme énergique, craint que la dernière évolution ne risque de compromettre le projet.

Selon X., la signature du Traité sur l'Union des Etats au début de 1962 - comme prévu avant les manœuvres belgo-hollandaises - aurait été très opportune en raison de deux événements attendus pour le premier trimestre 1962 :

- liquidation du problème algérien et
- accord ou désaccord sur Berlin.

On prévoit des remous sérieux en France et en Allemagne occidentale autour de ces deux événements, dont l'effet centrifuge et nationaliste pourrait être compensé d'après X., par l'adèvement de l'Union politique européenne au moment psychologique.

Voilà les tendances à l'exclusivité, telles qu'elles se manifestent au sein des Six en fin d'année. Reste à voir de quelle façon la construction européenne se concrétisera au cours de l'année 1962. Des influences extérieures, autant que des "péripiéties" provoquées par des événements prévisibles et imprévisibles à l'intérieur des Six pays peuvent encore modifier sérieusement les plans dessinés aujourd'hui pour l'unification de l'Europe occidentale.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma haute considération.

Un double de la présente est adressé à :

- M. l'Ambassadeur Micheli
- M. l'Ambassadeur Stopper
- M. le Ministre Jolles
- M. le Ministre Wurth à Bruxelles

Le Chargé d'Affaires a.i. de Suisse:

